

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Intéressante controverse entre M. de Monzie et M. Emile Buré. Faut-il ou ne faut-il pas rompre avec la Russie? Quel est l'intérêt national et celui des porteurs français de la dette russe.

Deux adversaires et amis sont aux prises sur un problème du plus haut intérêt public. Ce sont M. Emile Buré, directeur du journal *l'Avenir* et M. A. de Monzie.

Le sujet de leur discussion?... Mais il faut d'abord figurer un peu la position des contradicteurs.

Notre confrère Emile Buré — qui sait bien les dangers de la doctrine marxiste pour en avoir été l'un des plus ardents propagandistes — tient pour funeste que la Russie reste en relations avec la Russie. L'existence d'un ambassadeur français à Moscou et, surtout, la présence à Paris d'un délégué des Soviets lui est insupportable. Il considérera comme une heureuse victoire d'avoir contribué à renvoyer Rakowski à Staline qui le renvoyait en Sibérie.

Victoire heureuse, mais incomplète car ce n'est pas l'ambassadeur qu'il voulait supprimer, c'est l'ambassade qu'il voulait fermer. Bref, il ne se tiendra pour content que lorsqu'il aura rompu diplomatiquement. (Et encore! Est-ce bien sûr?) Rien de commun entre la France et les Soviets. Chacun chez soi. Il voit dans cette mesure une prudence qui nous mettra à l'abri de la propagande communiste. Et il réclame cette précaution de paix civile avec un ardeur de bataille!...

Inévitablement, dans la défense de sa thèse, il vient d'abord buter contre la théorie bien connue de M. A. de Monzie. Sur le terrain diplomatique, notre représentant soutient que nous devons être indifférents à la nature politique des Etats. C'est l'intérêt de la France qu'il y ait un ambassadeur français partout et non pas l'intérêt des pays où ils résident. Nous n'adhérons pas au fascisme en nous faisant représenter auprès de Mussolini. Pas davantage au marxisme en causant à Moscou avec les dirigeants des Soviets... Bref, c'est la théorie que M. de Monzie a résumée dans sa formule fameuse : *la politique de la présence*.

Emile Buré s'acharne à démontrer que celle-ci n'est qu'un paradoxe. Elle découle, d'après lui, de ce qu'il appelle « un faux réalisme ». Il prétend que M. de Monzie a tort de croire qu'il faut continuer à causer avec les Soviets, notamment pour régler la terrible question des dettes. Suivant Emile Buré, il importe peu pour cela qu'on reste à Moscou ou qu'on s'en aille : la Russie paiera plus tard! Ici, on croit voir transparaître une arrière-pensée inavouée, un espoir secrètement entretenu par bien des gens : le renversement plus ou moins prochain du régime soviétique.

Voilà donc dans quelles conditions était le débat quand M. de Monzie a écrit à Emile Buré pour rectifier ce qu'il voit d'erreur dans l'interprétation de sa pensée et pour montrer les avantages qu'il attend de sa méthode appliquée à la Russie et les inconvénients graves qu'il y aurait à l'abandonner.

En somme, c'est une nouvelle remise, un nouveau renvoi du règlement des dettes. Eh! bien, fait remarquer M. de Monzie, jamais les créanciers n'ont gagné quelque chose à ces retards. Ils y ont toujours perdu. On n'a jamais vu une dette se bonifier en vieillissant. Le temps travaille pour les débiteurs. Certes, les titres restent les mêmes, mais ils diminuent progressivement de valeur.

Quant à l'éventualité entrevue d'une chute des Soviets, voilà dix ans qu'on nous l'annonce. Combien de temps encore faudra-t-il l'attendre?... Et quand elle arriverait croit-on qu'il nous sera possible de nous présenter à leurs successeurs, nos titres à la main, pour exiger d'eux, nos amis, ce que nous n'aurons pas demandé à

leurs prédécesseurs, nos adversaires? Allons donc! Renoncer à régler notre dette avec les Soviets, c'est y renoncer définitivement.

« Je n'envisage même pas l'hypothèse — écrit M. de Monzie — où « l'unité russe succomberait avec le « fédéralisme soviétique : les difficultés du règlement se multiplieraient alors avec le nombre des « Etats nouveaux dont l'indépendance « ce surgirait des ruines. Ma politique de la présence, Buré, est aussi « une politique de compte. J'ai fait « le compte des profits et des déficiences qui présenteraient une conversation avec le Gouvernement de « Moscou, j'ai opiné que les profits « éventuels compensaient les déficiences certaines. »

Voilà du point de vue matériel. Quant à l'argument sentimental, — dont on parle moins, mais auquel on pense toujours — il consiste à croire qu'entretenir des relations diplomatiques avec Moscou, c'est pactiser avec le communisme.

Il n'y a aucun rapport entre les deux choses. Rien n'empêche de se défendre à l'intérieur très énergiquement contre la propagande communiste sans cesser d'être en rapport à l'extérieur avec les dirigeants soviétiques qui sont, qu'on le veuille ou non, le gouvernement de la Russie.

M. Emile Buré qui a parfois des lendresses pour le Gouvernement fasciste n'ignore pas que Mussolini, loin de rompre avec la Russie soviétique, s'efforce au contraire de multiplier les relations. Et pourtant, sur le territoire italien il ne montre aucune complaisance aux sectateurs de Moscou. Il est donc possible de concilier ces deux attitudes qui ne sont contradictoires qu'en apparence et dont l'une et l'autre s'inspirent d'un même souci : celui de bien servir les intérêts nationaux.

M. de Monzie réclame donc énergiquement qu'on ne l'accuse pas de s'obstiner dans un paradoxe quand il proteste contre une rupture réclamée comme un geste, peut-être symbolique, mais vain et désavantageux.

« Voilà donc une confrontation loyale des deux thèses. On peut juger. Le nationalisme et l'intérêt national ne sont pas une seule et même chose. Ce n'est pas toujours par ceux qui s'en proclament les apôtres que l'intérêt français est le mieux défendu.

Emile LAPORTE.

### PETITS MOTS D'ECRITS

## POMPIERS ET INCENDIES

Est-ce un paradoxe de soutenir qu'il faudrait supprimer les pompiers pour supprimer les incendies? Pas tant que cela, si l'on en croit le procès récent de ce pompier qui allumait lui-même des brasiers pour se procurer l'occasion et la gloire d'aller au feu.

Au fond, toutes les guerres ne proviennent-elles pas de la trop logique théorie de ce pompier?

Passer en revue, l'un après l'autre, ceux qui furent de grands meneurs d'hommes, et comptez toutes les batailles qu'ils ont livrées, c'est-à-dire toutes les hécatombes qu'ils ont ordonnées pour s'offrir le luxe de triompher. Celui-ci voulait des provinces, cet autre convoitait des empires. Ce troisième était pris de la frénésie de se faire un nom. Et par qui fut déchaînée la dernière grande tuerie, sinon par ce mégalomane forcené qui, de l'éclair de son sabre, rêvait d'éblouir et de terroriser le monde?

Tous des pompiers incendiaires! Seulement, eux, ils éteignaient avec du sang. Evidemment, tous les pompiers ne sont pas sur ce modèle. Et il faut s'en féliciter. Tous les généraux non plus. Et je pense à nos chefs français, raisonnables, intelligents, humains pour qui se battre — et nous savons comment ils se sont battus — fut surtout un douloureux devoir.

Mais il n'est pas sûr que la dangereuse race des généraux d'incendies soit complètement éteinte. Il y a encore, à la tête de certains peuples, des pétroliers qui soufflent sur le feu au lieu de l'éteindre.

Gardons-nous, comme du feu lui-même, de ces pompiers-là. (De la Petite Tribune).

LA CHATRE.

## Informations

### L'amitié franco-espagnole

Le général Primo de Rivera a adressé à M. de Peretti de la Rocca, ambassadeur de France à Madrid, qui est actuellement à Fez, un télégramme où il l'assure de sa vive sympathie.

« Les indigènes de tout le territoire pourront constater, ajoute le général de Rivera, que l'amitié de la France et de l'Espagne est une grande force morale et matérielle qui permettra de mener jusqu'au bout le programme commun de civilisation et de progrès au Maroc. »

### Les menées communistes

M. Barthou a longuement conféré avec le procureur général, M. Donat-Guigae. On assure que cette conférence a porté essentiellement sur les menées communistes dont, dit-on, l'activité qui ne fait que croître à l'approche des élections a pris, ces temps derniers, certaines formes subversives qui n'ont pas échappé à l'attention des pouvoirs publics et peuvent entraîner l'intervention des autorités judiciaires.

### L'heure d'été

L'heure d'été sera appliquée à partir du 15 avril. M. André Tardieu, ministre des Travaux publics, a, en effet, présenté à la signature du Président de la République un décret avançant l'heure légale de 60 minutes dans la nuit du 14 au 15 avril 1928, à 23 heures, et rétablissant l'heure normale le 6 octobre, à 24 heures.

Cette mesure a été communiquée aux gouvernements étrangers intéressés : l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, liés à la France par une convention internationale.

### La guerre « hors la loi »

Si la conversation franco-américaine se poursuit, il est probable qu'il y aura échange de notes, et que l'affaire se présente, depuis quelques jours, sous un aspect entièrement nouveau.

Le dernier exposé de M. Kellogg attestait qu'entre les Etats-Unis et la France la divergence fondamentale de point de vue subsistait. Les Etats-Unis ne veulent pas d'un pacte à deux, mais d'un pacte à plusieurs. La France repousse une condamnation de la guerre sans distinction entre la guerre d'agression et la guerre défensive, car elle entend sauvegarder le principe de l'assistance mutuelle, fût-ce par la guerre commune contre l'agresseur, tel qu'il résulte du covenant de la S. D. N.

### Les bananes se perdent

M. Candace, député de la Guadeloupe, vient d'adresser au gouvernement un télégramme dans lequel il attire son attention sur la situation faite aux producteurs de bananes de l'île dont les fruits se perdent, faute de fret pour les transporter sur les marchés de consommation.

### Grève fiscale en Prusse

La fraction social-démocrate du Landtag prussien a déposé une demande d'interpellation contre les agissements de la Ligue agricole, qui prêche la grève fiscale aux paysans et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour punir les responsables.

D'autre part, on mande de Gueterberg (Poméranie), que cette petite ville agricole a été, ces derniers temps, le théâtre d'une certaine agitation démagogique, fomentée par la Ligue agricole; lundi à ce lieu comme précédé aux élections générales, une grande manifestation démocratique.

### Pourparlers germano-polonais

Le nouveau règlement fixant les droits allemands en Pologne, et dont le texte est paru dans le *Journal Officiel* à Varsovie, provoque à Berlin la plus vive consternation. Tous les journaux de Berlin prétendent que ce nouveau règlement serait contraire aux promesses faites par le gouvernement de Pologne au cabinet de Berlin. La situation juridique des Allemands installés en territoire polonais serait, en vertu de la nouvelle loi, excessivement précaire. On relève surtout que le Vovode peut de lui-même prendre des mesures d'expulsion.

### La Turquie à la S. D. N.

Tevfik Rouchdi-bey, ministre des affaires étrangères de Turquie, a fait au correspondant genevois de la *Nouvele Presse*, la déclaration suivante :

« Si notre collaboration avec la Société des Nations est désirée dans les mêmes conditions qui ont présidé naguère à l'entrée de certaines puissances dans la Société des Nations, nous serions favorablement disposés à l'égard d'une telle proposition. »

### Pologne et Lithuanie

Le décret publié par le « Monitor Officiel Polonais », relativement aux restrictions qui peuvent être apportées par les gouvernements des provinces frontalières aux droits d'établissement et de séjour des Allemands dans les régions soumises à leur administration, met fin

provisoirement aux négociations économiques germano-polonaises. Cette périphrase signifie que les pourparlers que poursuivaient les deux pays depuis l'été dernier sont une fois de plus rompus. La délégation allemande actuellement à Berlin ne retournera plus à Varsovie jusqu'à nouvel ordre.

### Les sous-marins

Le président Coolidge a recommandé au Congrès l'ouverture d'un crédit de 200.000 dollars, afin que le département de la marine puisse faire des expériences avec des dispositifs de sûreté pour les sous-marins.

### Colombie et Pérou

Par le traité entre la Colombie et le Pérou, qui vient d'être ratifié, la Colombie cède au Pérou la plus grande portion de la bande de territoire connue sous le nom de « Commissariat de Puntumayo ».

Le résultat immédiat de cet arrangement est la réduction de la frontière entre l'Equateur et la Colombie d'environ un quart de sa longueur.

### EN PEU DE MOTS...

— Le sous-marin S-4, qui coula le 17 octobre, au large de Provincetown et ramené à la surface samedi, a été placé sur cette date ramené à la surface.

— Le centenaire d'Ilseba a donné lieu à de grandes fêtes en Norvège.

— Le département du Nord, qui s'est classé premier pour la vente des timbres antituberculeux, recevra la coupe offerte par le Président de la République.

— Marcel Gayet, 35 ans, s'est jeté en parachute, mardi à midi, du 1<sup>er</sup> étage de la Tour Eiffel. Le parachute n'ayant pas fonctionné, Gayet s'est tué.

— Le Conseil des ministres roumain a discuté la question de la dette de guerre de la Roumanie envers la France.

— La « Pravda » proteste contre le Paris approuvant la saisie de bateaux russes à Marseille.

## NOS ÉCHOS

### Un maire peut-il marier sa mère?

Situation courtoises que n'est pas impossible. Est-elle légale? C'est ce que demande à M. Barthou à M. Morand, sénateur.

« Un officier d'état civil peut-il, quel que soit l'âge des époux, célébrer le mariage d'un de ses ascendants ou d'un de ses descendants? »

En principe, répond le ministre de la Justice, un maire ne peut pas figurer sur un acte d'état civil en même temps comme comparant et comme déclarant, et il doit émettre, autant que possible, d'établir lui-même un acte de l'état civil concernant un de ses parents en ligne directe. »

Mais, ajoute le Grand Maître de Thémis, il n'y a à cela aucun empêchement légal.

« Quel vaudevilliste de Pécole de Feydau mettra en scène cette situation comique? »

### L'auteur!

C'est une vieille plaisanterie, un peu fatiguée, mais dont on ignore généralement l'auteur — Frédéric Lemaître.

Frédéric Lemaître avait incarné avec un succès énorme le héros de *Robert Macaire*, drame en quatre actes et six tableaux de Saint-Amant, Benjamin Antier et Frédéric Lemaître, joué pour la première fois en 1834.

Or, Lemaître n'avait pas de plus grande joie que de transporter à la ville ses rôles de la scène. Un matin, au Café de Malte, on lui apporte, après son déjeuner, la carte. Il se lève, jette dix francs au comptoir et s'apprête à sortir.

— Mais la carte est de dix francs cinquante, observe le maître du café.

— Bien! dit l'artiste; les cinquante centimes sont pour le garçon.

Et il sortit très noble.

### Le père de la R. P.

Nos confrères de droite et de l'extrême-droite ont mené grand bruit autour du banquet offert en l'honneur de M. Charles Benoist par une revue à tendances maurrassiennes.

C'est peut-être le moment de rééditer quelques-uns des mots du père de la R. P.

Parlant de lui, il se définait ainsi :

— Je suis le dernier des doctrinaires. Mais comme chacun a sa coquetterie, il ajoute :

— Je suis un Royer-Collard... avec beaucoup moins de faux-col.

D'un député qui n'était pas de ses amis, et qui passe pour un peu négligé de sa personne, on contait qu'il avait l'habitude de prendre des notes sur ses manchettes.

— Avec de la craie? questionne innocemment M. Charles Benoist qui passait par là.

Enfin, pour finir, ce mot cynique : — Les consciences fraîches m'épouvaient toujours. Au lieu de Pierre, qui est à vendre, j'aime mieux Paul qui est déjà acheté.

### LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

## LA SIRÈNE

Sémalou, après avoir épuisé la série des métiers mal définis qui fleurissent dans les petites villes méridionales et permettent de vivre à la *cale* et au *cagnard*, sentit, dans une triple disgrâce, diminuer ses chances, son crédit et ses jours. Il vieillissait. Les faînécants qui empilent tant d'économies vitales, tant de réserves d'énergie ne devraient pas céder au sort commun. Pourtant Sémalou descendait la pente. Est-ce qu'il allait être réduit à travailler au moment où les autres songent au repos?

Il eut une idée. Sa bicoque, au bas de la ville, valait, disait-on, de huit à douze mille francs. C'était le seul bien solide qu'il possédait, encore lui venait-il de son père; mais c'était un bien franc, quitte, net, ne devant rien à personne, avec des tuiles et non des hypothèques sur le toit. Les notaires sont de mauvais conteurs. Sémalou fit quelques journées de sarçage (dans la terre ameublie des jardins), distribua des papiers électoraux, s'enrôla comme acclamateur de meeting et put faire un avenant à sa police d'assurance.

Quand tout fut en règle, un dimanche où tous les voisins venaient de partir pour le cinéma, le feu — on ne sait comment — se déclara dans sa cuisine. Au retour, vers la minuit, Sémalou, un peu éberlué, retrouva sa maison bien en place, close, paisible, intacte, endormie. Mais un bon voisin — un capitaine en retraite — veillait.

— Malheureux! dit-il, tu avais dû laisser quelques braises à la traîne; le bûcher commençait à flamber. Par bonheur, en fumant ma pipe, j'ai aperçu une lueur par ton « fenestron ». J'ai crié, mais tout le monde était allé voir le nouveau film. Alors, malgré ma jambe, je suis descendu, à l'aide de ce crochet j'ai pu ouvrir la porte et, par miracle, tes deux arrosateurs étaient pleins. Inutile de me remercier, te dis-je, mais une autre fois, couvre ton feu.

— Soyez tranquille, capitaine; vous m'avez sauvé la vie. N'en dites rien, cependant, parce que les langues!...

« L'autre fois », Sémalou vida ses arrosateurs et aveugla avec un gros sac le fenestron indiscret. Il avait acheté pour cinquante francs une serrure de sûreté nouveau modèle; il n'y en avait qu'une autre de semblable — une seule — dans toute la ville. Il faut savoir faire des sacrifices.

Et ce fut aussi un soir de cinéma, un soir de changement de programme. Horriblement gouteux depuis quelques jours, le capitaine ne quittait guère son fauteuil auprès de la croisée que pour s'aller coucher en hêquillant. Sa « ménagère » partie, il restait seul avec sa pipe toujours bourrée de tabac de cantine et de souvenirs coloniaux.

Quand Sémalou revint (toujours vers la minuit) badinant avec les voisins, il s'arrêta net au détour de la rue.

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-on (c'était Justine).

— Oh! Rien, je... je croyais avoir vu quelqu'un dans ma maison.

— Badaud! avec votre serrure à secret?

— C'est vrai; je n'y pensais plus. Il était stupéfait de retrouver comme devant sa maison debout qui l'attendait.

— Oh! Sémalou, cria le capitaine, viens trinquer avant d'aller dormir. Tu sais, fit-il, dès qu'il se trouveront seuls, tu as encore failli fiche le feu à ton « houstal ».

— Allons donc!

— Comme je te le dis, je fumais, la croisée ouverte. Tout à coup, je me pense : hum! ça ne sent pas le bon tabac chez le voisin. Allons voir. Heureusement, heureusement... j'avais vu que Sarraillet, avant-hier, te posait sa nouvelle serrure. Or, j'ai la pareille. Il

— Taisez-vous, s'écria l'Immortel. Il prétend, lui, que vous n'en avez pas.

— C'est peut-être, dit le candidat, que nous nous trompons tous les deux.

L'Immortel sourit et conclut :

— Vous aurez ma voix.

LE LISIEUX.

— Et si c'était la sirène? C'était la sirène. Elle siffia, hurla et s'enroula tour à tour, deux heures durant.

— Voyez-vous, disait le plus sage, faudrait qu'elle puisse cracher.

Tout à coup, le tocsin s'en mêla.

— Alors, quoi! la concurrence?

— Mais non, la comparaison.

— Si on allait voir un peu?

— L'ordre du maire est formel, déclara Sémalou; chacun chez soi.

Le tocsin, cependant, précipitait ses alarmes.

— Au feu! cria quelqu'un dans la rue.

— Ah! ah! la bonne blague.

Au bout de deux heures, cependant les manilleurs mirent le nez dehors. Sombres, closes, leurs volets sur les yeux, toutes les maisons dormaient le long des rues; certaines, quand on passait tout près, ronflaient.

— Eh quoi, dit un compagnon, que vois-je là-bas? Il y a... il y a eu le feu.

Malheur! cria Sémalou en tordant ses bras, ma maison, ma pauvre maison est brûlée!

Et il se lamenta bien pour vingt mille francs; l'assurance, néanmoins, ne lui en versa que huit mille. Il n'y perdait pas. Le maire, en outre, las d'être blâmé de tous et bourré de remords, trouva enfin le geste réparateur : Sémalou fut nommé conservateur de la sirène.

Léon LAFAGE.

— Taisez-vous, s'écria l'Immortel. Il prétend, lui, que vous n'en avez pas.

— C'est peut-être, dit le candidat, que nous nous trompons tous les deux.

L'Immortel sourit et conclut :

— Vous aurez ma voix.

LE LISIEUX.

— Taisez-vous, s'écria l'Immortel. Il prétend, lui, que vous n'en avez pas.

— C'est peut-être, dit le candidat, que nous nous trompons tous les deux.

L'Immortel sourit et conclut :

— Vous aurez ma voix.

LE LISIEUX.

— Taisez-vous, s'écria l'Immortel. Il prétend, lui, que vous n'en avez pas.

— C'est peut-être, dit le candidat, que nous nous trompons tous les deux.

L'Immortel sourit et conclut :

— Vous aurez ma voix.

LE LISIEUX.

# Chronique du Lot

## LES ÉLECTIONS

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

### SIMPLE CONSTATATION

Si les électeurs de l'arrondissement de Cahors ont le souci de voir bien administrer les affaires de leur pays, ils se donneront — avons-nous dit — une représentation politique homogène. Ils n'opposent pas leur député à leurs conseillers généraux. Ils sont représentés à l'Assemblée départementale par des républicains; ils voudront être représentés à la Chambre par un député républicain. Leur devoir et leur intérêt sont donc de voter pour M. Crabol.

Cela nous vaut d'être accusés de timidité par le *Courrier du Centre*.

Nous aurons maintes fois l'occasion de revenir sur ces considérations. Nous en ferons valoir d'autres aussi sérieuses en faveur de la candidature républicaine de M. Crabol.

Alors, le *Courrier du Centre* nous accusera d'exagération.

Mais il n'en sera ni plus ni moins.

### BELLES RÉUNIONS

DANS LE CANTON DE MONTCUO

Nous recevons trop tard pour le publier aujourd'hui le compte rendu des réunions faites par M. Crabol dans le canton de Montcuo.

Mais nous tenons à dire tout de suite qu'elles ont eu lieu avec le plus beau succès pour le candidat des Républicains.

A Montcuo même, c'est le docteur Peindaries, le dévoué maire et conseiller général, qui a présenté M. Crabol et chaleureusement recommandé sa candidature qui fut acclamée par l'assistance.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

### NE NOUS FRAPONS PAS !

Qu'il soit entendu, une fois pour toutes au début de cette campagne électorale, que nous parlons ici pour le public et non pour nos contradicteurs. Nous n'avons pas la folle prétention de convaincre des adversaires volontairement fermés à toute raison et à tout sentiment de justice.

Ils savent qu'ils ont tort et nous ne leur apprenons rien en le leur démontrant... Quant à en obtenir l'aveu c'est un chimérique espoir que nous n'avons jamais eu. Ils ne se condamneront pas eux-mêmes. C'est un soin dont les électeurs se chargeront.

Le *Courrier du Centre* soutient parfois que deux et deux font cinq. Inutile de s'exténuier à lui démontrer que c'est faux. Il ne l'ignore pas. Mais c'est sa vérité à lui et il n'en démordra pas.

C'est ainsi qu'il a prétendu qu'on ne peut pas voter pour M. Bouat parce qu'il est étranger à l'arrondissement. Ça, lui avons-nous dit, ce n'est pas une question d'appréciation, mais de fait. Et c'est facile à vérifier. Voyons donc un peu.

M. Bouat est né à Roueyres, canton de Lacapelle, qui est lui-même dans l'arrondissement de Figeac. Voilà pour sa naissance. En outre, M. Bouat est conseiller général d'un important canton : celui de Bretenoux, lequel se trouve aussi, géographiquement et administrativement, dans l'arrondissement de Figeac. Voilà pour son rôle politique... — Il est donc impossible d'être de cet arrondissement plus que ne l'est M. Bouat.

Quant au candidat du *Courrier du Centre*, il est né, lui, à Saint-Cirq-Lapopie, hors de l'arrondissement.

Les faits sont là : l'homme du pays c'est M. Bouat, « l'étranger » c'est M. Delmas.

Du point de vue adopté par son propre journal, c'est donc ce dernier qui est indigne de représenter les électeurs figeacois.

Rien n'empêchera pourtant le *Courrier du Centre* de dénoncer M. Bouat comme « étranger » et de soutenir que M. Delmas est l'homme du pays.

Que voulez-vous ? C'est comme ça qu'on discute chez nos adversaires. Ils en sont à croire qu'un mensonge cent fois répété devient une vérité. Laissons-les croire et passons !

### APPRECIATIONS

Une importante et nombreuse réunion, tenue au « Cercle d'Action Républicaine », a approuvé et applaudi les déclarations de M. Bouat, candidat républicain.

Très mauvais cela. Et le *Courrier du Centre* affirme tout de suite que ça ne compte pas. C'est de la politique-litère.

Mais que, dans une arrière-boutique de mastroquet, quatorze personnes discrètement assemblées autour de bocks bien tassés, s'endorment d'admiration en écoutant M. Delmas... voilà une éclatante et magnifique manifestation.

Et le *Courrier du Centre* déclare

qu'on y a sauvé la Patrie. On y a fait de la haute politique.

Après ça, il paraît que c'est nous qui ne sommes pas sérieux et qui jouons la comédie.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

### ET LE SPECTRE ROUGE ?

Le *Courrier du Centre* exulte. Il est dans le ravissement. Le vœu de cet organe réactionnaire sont comblés: il y aura un candidat socialiste dans l'arrondissement de Gourdon.

Il l'attendait; il l'appela. Il s'en faisait le précurseur et l'annonciateur. Ses palmes étaient prêtes et ses couronnes de fleurs toutes tressées.

Enfin le socialiste vint !

Et c'est un cri de joie des droitières qui l'accueille. Voilà le sauveur, le porteur d'espoir: « Passez donc, s'il vous plaît, citoyen révolutionnaire. Prenez votre place dans la lice. Vous, d'un côté, et nous, de l'autre, on va livrer le même combat ! »

Quel beau spectacle !

Le *Courrier du Centre* ne veut laisser à personne le plaisir de présenter au public le champion des doctrines qu'il déclare abominables. Il est le premier à recevoir la nouvelle et à la publier. Il insère, en belle place, avec titres, sur-titres et sous-titres ronflants, la lettre du candidat socialiste dont il énumère minutieusement les grades, fonctions, diplômes et qualités...

Cette joie est un peu indécente et maladroite, à la fois. Car elle révèle trop clairement le seul résultat qu'il attend de ce concours inattendu. Vous pensez bien que si le *Courrier du Centre* pouvait croire à un succès quelconque du socialiste il serait moins satisfait. Mais il escompte que son intervention améliorera la position du candidat réactionnaire.

Et voilà de quoi il lui manifeste sa reconnaissance.

Seulement il s'enlève un « argument ». Il ne lui sera plus possible désormais de prétendre que « voter pour Malvy, c'est voter pour la Révolution ». Il ne pourra plus jouer de la peur auprès des paysans et des cultivateurs. Impossible à l'avenir de dénoncer « l'immorale alliance avec les éléments de désordre ».

Finie le Spectre Rouge ! Il est passé du côté réactionnaire !

### Nos Parlementaires

Question au ministre des Colonies

M. de Monzie, sénateur, demande à M. le ministre des colonies si un agent entré au service colonial le 1<sup>er</sup> septembre 1889, rayé des cadres du service actif le 31 mars 1925 comme commis principal de 1<sup>re</sup> classe des ports ayant versé à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et un agent de même grade, entré au service colonial à la même date, percevant depuis le 3 octobre 1922 une retraite de 1.002 fr. par an sur ladite caisse mais maintenu en activité comme commis principal des ports jusqu'au 31 mars 1925, peuvent prétendre au bénéfice de la pension prévue par la loi du 14 avril 1924, s'ils effectuent le versement des rentes déjà perçues.

**Réponse.** — En vertu des dispositions du décret portant règlement d'administration publique du 12 juillet 1926, pour l'application en ce qui concerne le ministère des colonies, de l'article 69 de la loi du 14 avril 1924, les commis principaux et commis du personnel du cadre secondaire du service administratif des ports de la métropole sont affiliés d'office au régime des pensions de l'Etat, du jour où ils sont en service à moins qu'ils n'aient renoncé audit régime dans le délai d'une année passé la date de publication du règlement. L'article 69 de la loi du 14 avril 1924 se combine pour les intéressés avec l'article 10 de la même loi (décret du 21 juillet 1925).

Le règlement susvisé du 12 juillet 1926 s'incorpore à la loi du 14 avril 1924. Il a donc effet pour les ayants droit à partir du 17 avril 1924, comme la loi elle-même.

En conséquence, les deux agents visés peuvent prétendre à pension de l'Etat, puisque leurs retraites se sont ouvertes postérieurement à la date susvisée, sous réserve de versements rétroactifs réglementaires.

Il leur appartient donc d'adresser une demande de pension au directeur de l'agence générale des colonies, organisme qui a à sa charge le service des pensions de son personnel.

Service de santé

Notre compatriote, M. Dillenseger, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe du gouvernement militaire de Paris, détaché à l'hôpital militaire d'instruction du Val de Grâce, est désigné pour assurer en 1928 le fonctionnement de l'hôpital militaire de Vichy.

### Syndicats d'Initiative LES QUATRE JOURNÉES du Quercy

Mercredi, s'est tenue, à la Chambre de Commerce, sous la Présidence de M. Orliac, une importante réunion de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative du Lot.

Y étaient représentés les Syndicats de Cahors, de Luchez, de Figeac, de Souillac, de Saint-Céré et les délégués des Hôteliers.

M. Orliac rappelle la première réunion où fut décidée le groupement des Syndicats d'Initiative du Lot et le principe de l'organisation de Journées du Quercy.

M. Boi, trésorier, donne connaissance de la situation financière. Elle fait apparaître que le groupement dispose à l'heure présente d'un capital d'environ 16.000 francs qui lui permet de donner suite à son projet.

Reprenant la parole, M. Orliac met alors l'Assemblée au courant des nombreuses démarches qui a faites à Paris pour donner à la manifestation envisagée tout l'éclat et tout le rendement possibles.

Il s'agit de faire assister à ces Journées du Quercy toutes les personnalités susceptibles de favoriser ensuite le développement du tourisme dans la région: les représentants de la presse quotidienne et illustrée, les dirigeants du Touring-Club et des Compagnies de Chemin de fer et les représentants des Agences de Voyage françaises et étrangères.

Les démarches actives faites à Paris par M. Orliac ont eu d'excellents effets. Elles ont acquis l'adhésion de ces personnalités qui ont promis d'assister à ces voyages dans notre département: lesquels auront le caractère d'une excursion d'étude et d'enseignement.

Après ces explications de M. Orliac qui sont unanimement approuvées et lui valent les félicitations et les remerciements de l'Assemblée, une discussion s'engage. Et des résolutions sont prises. Il est décidé que quatre Journées d'excursion auront lieu du 31 mai au 3 juin, avec les concours de la Société des Autos-Cars de Rocamadour.

La première journée commencera à Souillac où l'on dînera. On visitera ensuite Martel, Padirac, pour aller dîner et coucher à Albi.

Seconde journée: Rocamadour (déjeuner), Autoire, Presques et Saint-Céré (dîner et coucher).

Troisième journée: Aynac, Rudelle, Assier, Figeac (déjeuner), Vallée du Cèze, Cabrerets, Saint-Cirq-la-Popie et Cahors. Quatrième journée: Visite de Luchez dans la matinée. Retour à Cahors. Visite de Cahors et dislocation.

Après adoption de ce programme, l'Assemblée adopte à la demande de plusieurs membres le vœu suivant:

« Les Présidents des Syndicats d'Initiative du Lot, émus du manque de développement de l'industrie hôtelière, dans le département, ont demandé aux hôteliers pour les prêts faits au Crédit Hôtelier sont excessifs et prohibitifs.

« Emettent le vœu que ce taux soit abaissé compte tenu de l'abaissement du taux des avances de la Banque de France.

La séance est ensuite levée.

### Le décret de convocation des électeurs

Un décret de convocation des électeurs va être publié prochainement.

En vertu du décret organique du 2 février 1852, toujours en vigueur, les collèges électoraux sont convoqués par un décret du pouvoir exécutif. L'intervalle entre la promulgation du décret et l'ouverture des collèges électoraux est de vingt jours au moins. La promulgation du décret de convocation a pour conséquence d'ouvrir la période électorale.

C'est à dater de cette promulgation que les candidats peuvent faire leur déclaration de candidature, que les bureaux d'école peuvent être accordés pour leurs réunions publiques et qu'ils peuvent faire placarder des affiches sans timbre.

Le gouvernement peut promulguer le 2 avril au plus tard le décret convoquant les électeurs pour le 22. Mais il est vraisemblable que ce décret sera promulgué avant ce délai-limite, et probablement à la fin de cette semaine.

**L'ouverture de la période électorale**

C'est dans les derniers jours du mois, et vraisemblablement avant la fin de la semaine, que sera publié le décret de convocation des collèges électoraux.

**Légion d'honneur**

M. Boussery, chef de bataillon au 50<sup>e</sup> d'infanterie, est promu officier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à M. Boussery qui fut sous-officier au 7<sup>e</sup> d'infanterie, en garnison à Cahors.

**Médaille militaire**

La médaille militaire est attribuée au soldat Salon du 9<sup>e</sup> d'infanterie: « Bon soldat. S'est bravement porté à l'attaque, à Perthès-les-Urlus, le 30 décembre 1914. Il a été très grièvement blessé. »

**Intendance**

M. Vincent, du 9<sup>e</sup> d'infanterie, candidat élève officier d'administration de réserve du service de l'intendance du deuxième contingent de la classe 1927, a subi avec succès les épreuves écrites et a été déclaré admissible à subir les épreuves orales.

**Gendarmes**

M. Avriol, gendarme dans le département de l'Isère est nommé à Saint-Géry.

**Service vicinal**

M. Delsoy, chef cantonnier à Francouls, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Foussat, ex-soldat du 27<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé cantonnier dans le département du Lot.

### CAHORS LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY GEORGES LECOMTE de l'Académie Française

Nous rappelons que M. Georges Lecomte, de l'Académie Française, viendra faire une Conférence sur Lamartine.

Il n'y a pas de paradoxe à dire que ce sujet est de la plus récente actualité. Car, à Paris et dans toute la France, on est en pleine célébration du Romantisme.

Partout, on le discute, on l'étudie, on l'admire ou on le critique, mais partout on s'occupe de lui: dans la presse quotidienne, dans les grandes Revues, dans les Cours publiques, dans les salles de Conférences, etc.

La Société « les Amis du Beau Vieux Quercy » n'a pas voulu que Cahors restât en dehors de ce mouvement général et de cette curiosité passionnée. Elle a donc demandé à M. Georges Lecomte de venir parler ici de celui qui, après Hugo, fut le plus grand poète du Romantisme.

Et l'éminent Académicien était particulièrement qualifié pour cette belle mission. C'est à lui, en effet, que l'Académie Française avait confié l'honneur de la représenter lors des Fêtes solennelles qui eurent lieu l'an dernier dans le Mâconnais. C'est Georges Lecomte qui présida cette magnifique glorification de Lamartine.

Les adhérents de la Société des Amis du Beau Vieux Quercy et le public cahorcin sont donc assurés d'entendre parler comme il convient du grand poète dont tant de beaux vers chantent dans toutes les mémoires.

La Conférence Georges Lecomte clôturera dignement la belle série que les Amis du Beau Vieux Quercy ont organisé pour leur première saison.

Elle aura lieu, vendredi soir, à 21 heures, au Théâtre municipal de Cahors.

### Bon travail de voirie, sauf... pour les pescofis !

Ce n'est plus un projet à étudier: c'est un projet étudié qui est en voie d'exécution.

Eh ! oui ! la lande et les marécages qui s'étendent dans la rue F.-Suïsse, le long du mur du Couvent des Dames Fournier, vont disparaître.

Sur leur emplacement, un terre-plein, bien conditionné avec des cailloux et du sable, sera établi, et tout le long du terre-plein, une bordure de pierres blanches sera installée, formant trottoir.

On ne peut que remercier le service de la voirie d'avoir songé à cette avenue F.-Suïsse qui, aboutissant à la gare est fréquentée par de très nombreux voyageurs.

L'état de cette avenue faisait pitié à voir, recouverte d'herbes de toutes variétés, de chardons superbes, que trois ou quatre fois par an, il fallait faire enlever par une équipe de travailleurs communaux.

Et puis, ces mares d'eau fangeuse, à côté desquelles on déposait toutes sortes de détritus offraient-elles un spectacle ragoissant pour les passants ?

C'est donc sans réticences que ceux-ci remercient le service de la voirie municipale de vouloir nettoyer, embellir une artère importante de la cité.

Ah ! mais ce qui va faire plaisir aux usagers de l'avenue F.-Suïsse sera accueilli avec mécontentement par la catégorie des plus placides Cadurciens, par les « pescofis ! »

Par les pescofis, oui ! Matin et soir, on pouvait voir accroupis dans la lande herbeuse et, surtout, près des mares boueuses, des pescofis, qui commençaient, dans la vase, par cueillir de gros vers, pour aller, ensuite, pêcher du « mule » dans la rivière.

Les pescofis ne seront pas contents de se voir dépossédés de leur... domaine car, il faut bien le reconnaître, si cette partie de l'avenue était en mauvais état, c'était bien dû à eux seuls, par suite des travaux de fouilles qu'ils exécutaient journellement.

Mais, tant pis pour les pescofis et paix aux vers de terre.

L'essentiel est que l'avenue F.-Suïsse soit propre, débarrassée de tous les immondices qu'on y voyait chaque jour.

**Contributions Indirectes**

M. Pax, receveur-entreposeur, à Souillac, est élevé à la classe supérieure de son grade.

M. Saunal, vérificateur de 4<sup>e</sup> classe, à Figeac, est élevé à la 3<sup>e</sup> classe.

M. Boissel, vérificateur de 3<sup>e</sup> classe, à Gramat, est élevé à la 2<sup>e</sup> classe.

Nos félicitations.

M. Dalet est nommé surnuméraire dans le département du Lot.

**Recette buraliste**

M. Brouel Ernest, de Labastide-du-Vert, est nommé receveur-buraliste à Gramat.

M. Delmas Antonin, mutilé de guerre, est nommé receveur-buraliste à St-Germain-du-Bel-Air.

M. Blanquas Emile, mutilé de guerre, est nommé receveur-buraliste à Lentillac-St-Blaise.

M. Gréil François, est nommé receveur-buraliste à Aynac.

M. Manié Jean, est nommé receveur-buraliste à Gourdon.

### NOTES D'ART

Exposition E. Pujol

M. E. Pujol, professeur de dessin au Lycée Gambetta, présente, en ce moment, quelques-unes de ses toiles au public cadurcin. Nous n'avons pas eu, encore, le bonheur de pouvoir admirer un lot si imposant de belle peinture. Mais, grâce à l'intelligente initiative de la Librairie Meyzen, les amateurs d'art seront à même d'apprécier le talent de notre compatriote. Ils y goûteront la délicatesse des colorations des lumières, le sérieux et la sobriété de son interprétation.

Si certaines toiles gardent encore une certaine raideur due à un souci excessif des disciplines d'autrefois, la dernière manière du peintre nous donne la preuve d'un tempérament chaud et vraiment prometteur. Un portrait, traité dans une belle tradition classique, permet d'évoquer, sans que cette comparaison soit trop écrasante, le nom du grand Ingres.

Notre majestueuse vallée du Lot qui a déjà inspiré tant de palettes ne pouvait laisser Pujol insensible. Des verts fermes et variés, à la fois, des tons dorés qui traduisent heureusement la dure noblesse de nos étés quercynois, enfin, quelques fraîches aquarelles, témoignent d'habileté et même d'une maturité à laquelle nous applaudissons bien sincèrement.

**Au Salon des Artistes indépendants**

Cadurciens, qui vous intéressez aux choses de l'art... que n'êtes-vous allés à Paris, au Salon des Artistes indépendants ?

Vous eussiez vu, entre autres choses intéressantes, horribles ou belles... une œuvre qui vous eût arrêtés.

Le peintre Jean-Baptiste Houel a interprété dans une grande composition lumineuse, votre « Pont du Diable » et la Commission des Musées, agissant au nom de l'Etat, a acquis cette belle étude pour l'offrir (serait-ce l'influence de votre sénateur-maire ?) au Musée de Cahors.

Bien que né en Normandie, le peintre Houel est des nôtres, et il épousa, il y a quelques années, la fille aînée de M. Vespière, le regretté Inspecteur d'Académie du Lot.

### Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la Section cadurcienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, dimanche, 25 mars, à 10 h. 30, dans une salle de la Mairie.

Pour le bureau,  
Le Secrétaire,  
F. LAFARGUE.

**L'Avenir Cadurcien**

Notre vieille société l'Avenir Cadurcien, si appréciée du public de notre ville, est inscrite au prochain concours musical de Villefranche-de-Rouergue, 23, 24, 25 juin prochain.

Nul doute qu'elle n'y fasse montre de ses brillantes qualités.

Ce concours servira d'excellent entraînement à nos musiciens pour le grand concours musical de Royan, auquel ils prendront part également et qui aura lieu l'an prochain.

Réorganisé, enrichi d'adhésions nouvelles et précieuses, l'Avenir Cadurcien, grâce au dévouement de son excellent chef, M. Rivière, et à l'amical collaboration de tous ses exécutants, a, devant lui, de longues années de prospérité. — *La Commission.*

**Concert militaire**

Mardi, de 4 à 5 heures, la musique du 9<sup>e</sup> a donné un concert public sur le kiosque des Allées Fénélon.

C'est le 4<sup>e</sup> concert qu'elle a donné durant le séjour du 9<sup>e</sup> à Cahors; mais ce fut le dernier, car le 9<sup>e</sup> a regagné ses cantonnements, à Agen.

Une foule relativement nombreuse, pour un jour de semaine et en dépit d'un vent désagréable, s'est rendue sur les Allées et a assisté au concert qui fut, comme les précédents, exécuté avec brio par les excellents musiciens de notre régiment.

**Obseques**

Ces jours derniers, nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Edmond Combebas, instituteur en retraite, décédé, à l'âge de 89 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Cahors, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

**Accident du travail**

En procédant à son travail, le manoeuvre Ricardo Ferrer, employé chez M. Colomb, entrepreneur de travaux publics, a été blessé par un coup de pelle qui a déterminé une contusion sur le bras droit.

**Vol**

Ces jours derniers, M. Bataille Jean, charpentier-menuisier, à Saint-Privat (Castelnau-Montriat) constata qu'une valise, une hache, qu'il avait placées dans son atelier, avaient disparu.

Malgré des recherches, il ne les trouva pas. Quelques jours après, des touristes venus en auto, laissèrent celle-ci dans le coin de sa maison.

Quand ils repartirent, ils constatèrent qu'une carniassière qui était dans l'auto, avait été volée.

Plainte fut déposée. Une enquête fut faite pour retrouver les voleurs, au cours de laquelle les soupçons se portèrent sur un jeune homme Philémon B... 21 ans, journalier à Touzac (Commune de Castelnau), qui reconut, après interrogatoire, être l'auteur des vols. Procès-verbal a été dressé.

### LES MERVEILLES DE LA T. S. F.

L'admirable invention de la T. S. F. se perfectionne continuellement. Comment, dès lors, se tenir au courant ? On trouve les tout derniers modèles. Comment en comparer la valeur technique et les prix ?

Ses adeptes, sans cesse plus nombreux, on serait fort embarrassés s'il n'existait, à la Foire de Paris, sous la forme d'une importante section spéciale, un vrai salon de la T. S. F. C'est là que chaque année se lancent les nouveaux appareils et que se révèlent les plus récents perfectionnements.

Cette magnifique exposition, d'un attrait passionnant pour l'amateur, n'est elle-même qu'une partie de l'énorme participation réalisée annuellement à la Foire de Paris par les industries électriques.

Du 12 au 28 mai prochain, cette participation qui occupera plus de 8.000 mètres carrés, comprendra toutes les productions françaises et de nombreuses firmes étrangères. Elle offrira aux techniciens la documentation la plus complète en même temps qu'aux visiteurs la plus utile leçon de choses.

### ORPHEON DE CAHORS

La Commission des fêtes de l'Orphéon de Cahors a le plaisir de rappeler pour la dernière fois que la date de son premier concert est irrévocablement fixée au jeudi soir, 29 mars courant.

La priorité de retenir leurs places, réservée aux membres honoraires, expire le samedi 24 mars. A dater de dimanche matin le public pourra se présenter au bureau du contrôle du Palais des Fêtes pour retenir les siennes au prix convenu.

Le programme que nous publions ci-dessous dans tous ses détails, nous laisse espérer qu'il y aura salle archicomble ce soir-là au Palais des Fêtes.

**PROGRAMME**

**1<sup>re</sup> partie.** — 1. a) Marche du Songe d'une Nuit d'été (Mendelssohn); b) Menuet du Quatuor 77 (J. Haydn); c) Ouverture des Noëes de Figaro (Mozart); d) Orchestre Symphonique.

2. Héroïde (Air de Jean Massenet); La petite amie (Delmas), par M. Bernou, ténor léger.

3. M. Dédé dans son répertoire comique.

4. M. Dédé dans son répertoire comique. Les Matines, (Georges Hue), par Mlle Boulevé.

5. Mlle Denise Dahos dans les danses de son répertoire.

6. Duo (Faust et Rosalinde), Daquier, par Mlle Boulevé et M. Bernou.

7. Lakmé, Léo Delibes. Introduction « cheur et prière ».

8. La Braconnière (Chœur), J. Saintis.

**2<sup>e</sup> partie.** — 1. a) Ouverture de Joseph (Méhul); b) Les échos du Limousin Rochaud, Orchestre Symphonique.

2. Chant de Messidor (Chœur Orphéon), de Jamin.

3. La Salle des Ancêtres (Solo et Chœur), R. Planquette.

4. Les fleurs avaient des yeux (Massenet); b) Clown de Daniderl, par M. Bernou.

5. a) Tanhauser (Prière), b) Wagner; Hymne d'Amour (Massenet), Mlle Boulevé.

6. M. Dédé dans son répertoire comique.

7. Grand divertissement,

Résultats des examens du B. P. M. E.

Sur les 86 candidats aux examens du B. P. M. E. ont été définitivement admis les jeunes gens dont les noms suivent : Dols, 711,9 points; Barthoumioux, 577; Roques, 575; Cavalie, 568; Danos, 566; Fijhol, 542,5; Talayssat, 533,5; Fournié, 527; Bousquet, 499; Colombel, 492; Fontanges, 488; Palsprat, 485; Pélissier, 468; Couderc, 464; Palezis, 443; Guyon, 442; Salabert, 440; Couquet, 427; Chablaud, 426; Doumae, 422,5; Berton, 419; Calmon Jean, 414; Souhio, 414 (bis); Montcoulier, 414 (ter); Calmon Roger, 413; Bras, 412; Laverne, 411; Delmas, 404; Serandie, 402; Couillac, 401,5; Planchou, 400,5; Loumet, 392; Balmette, 387; Decros, 385; Redoules, 384; Lacam, 383; Quemere, 383 (bis); Rumeau, 381; Arliguie, 381 (bis); Marques, 376; Besson, 371; Gardou, 369; Miran, 366; Pomie, 365; Villars, 359; Lescoul, 356; Cassan, 353; Girma, 348; Pourcel, 339; Allaux, 337; Murat, 333; Hibert, 333 (bis); Roussille, 315; Testut, 297; Vaysse, 274.

Chronique des Théâtres

UN GRAND GALA DE COMÉDIE

« Primerose » avec M. Charles BARET. Nous apprenons avec le plus vif plaisir que l'exquis et inépuisable chef-d'œuvre de Comédie « Primerose » des regrets de Fiers et Caillavet, sera donné au printemps prochain au Théâtre Municipal, avec la participation du sympathique et réputé Directeur des Tournées Baret.

L'excellent Artiste-Imprésario Ch. Baret a bien voulu nous assurer de sa présence en interprétant le rôle du Cardinal de Méranie qu'il jouera pour la 2.000<sup>e</sup> fois et qui constitue sa plus grande création. En le remerciant d'avoir aimablement et spontanément répondu à notre appel, nous lui renouvelons le désir que nous exprimons ici naguère en nous accordant la faveur des passages plus fréquents de ses excellentes Tournées.

Nous reviendrons sur cette exceptionnelle représentation de gala, qui souhaitons-le, aura un succès retentissant dans notre ville.



Arrondissement de Cahors

Calamane. Le Syndicat de la betterave. — Nous apprenons avec plaisir que cinq de nos plus intelligents agriculteurs se sont fait inscrire comme membres du Syndicat créé à Cahors, pour la culture de la betterave sucrière. Ce sont : MM. Riblé, Faustin, Bru, Rostan et Comberier Joseph. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Crayssac

Mi-Carême. — Dimanche la mi-carême a été fêtée par un bal réunissant la jeunesse. Quelques travestis ont été remarqués. Il paraîtrait que de jeunes Cadurciennes auraient connaissance de ces déguisements qui ont apporté une note des plus gaies. Nous pourrions le leur demander à leur prochaine venue à Crayssac. Nous ne pouvons que les féliciter et les encourager à recommencer à l'avenir.

Francoulès

Service vicinal. — Notre compatriote, M. Delsoy, chef cantonnier du service vicinal des Ponts et Chaussées, pour le canton de St-Géry, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Delsoy a sa résidence à Francoulès où il ne compte que des amis. Nous tenons à lui adresser nos vœux de bonne et longue retraite.

Les Junies

Mariage. — Nous apprenons le mariage de Mme Anna Lagrèze, avec M. Emile Montet, catonnier à Bèlaye. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Cassagnes

Soirée récréative. — Dans la salle de la mairie, beaucoup trop petite pour la circonstance, les élèves et les anciens élèves de nos deux écoles communales ont donné une fort intéressante soirée. Les spectateurs étaient venus nombreux. Pendant deux heures petits et grands ont écouté l'auditoire et recueilli une ample moisson d'applaudissements. Le public se retira charmé de cette fête scolaire, en souhaitant qu'elle se renouvelle bientôt. Toutes nos félicitations à Mme et M. Doumerc, nos dévoués et excellents maîtres.

Beauregard

Nécrologie. — Samedi ont eu lieu les obsèques de Donnadieu Hippolyte, conseiller municipal depuis plus de vingt ans. Le défunt a emporté l'affection et les regrets de tous ceux qui ont pu apprécier sa généreuse nature. La tombe de cet ami était à peine fermée que son voisin et ami Costes Marcel, négociant, est décédé aussi après une longue et douloureuse maladie à l'âge de 71 ans. M. Coste avait l'estime générale et laisse d'aimables regrets. Aux deux familles si cruellement éprouvées, nous adressons nos condoléances attristées.

Luzech

Acte de probité. — Le jeune André Loubens, âgé de 14 ans, trouva samedi

di dernier, place du Canal un porte-monnaie renfermant une somme importante. Il s'empressa de la déposer à la mairie où le légitime propriétaire fut heureux de la retrouver. Nos félicitations au jeune Loubens, le fils du sympathique gendarme de notre brigade, pour ce deuxième acte de probité.

Disparu. — Depuis plus de quinze jours qu'a disparu de son domicile Evariste Saux, âgé de 48 ans, de nombreuses recherches ont été faites dans la région par les soins de la gendarmerie; elles n'ont donné encore aucun résultat. Voici le signalement du disparu : taille plus que moyenne, forte carrure, yeux hagards, marche claudicante. Au moment de son départ, il était vêtu d'un costume minable, chaussé de sabots, coiffé d'une casquette. Il a la parole difficile. On l'a vu les premiers jours à Albas, à Juillac, où il prit la route de Prayssac, alors qu'on l'avait engagé à rentrer chez lui. Les personnes qui le reconnaîtraient à ce signalement sont priées d'aviser M. le Maire de Luzech.

Albas

Séance de greffage. — Lundi matin, à 9 h. 1/2, a eu lieu, à la pépinière scolaire, une séance de démonstration pour le greffage. M. Gay, directeur des services agricoles, avait été retenu à Luzech, avec M. Moreau, technicien de la Compagnie d'Orléans, pour une démonstration de taille de jeunes pèchers acquis par le syndicat d'arboriculture de cette localité. C'est M. Pouzergues, pépiniériste à Cahors, qui a été chargé de faire la démonstration de greffage devant un certain nombre d'agriculteurs, les jeunes gens du cours d'enseignement post-scolaire agricole et les plus grands élèves de l'école.

M. Pouzergues aidé dans sa tâche par M. Margariden, chef de travaux pratiques du cours, a donné au public d'intéressantes explications sur les conditions à réaliser pour réussir le greffage des arbres fruitiers : Explications scientifiques avec démonstrations, outil en main, qui prouvent à la fois que M. Pouzergues est un technicien averti et un habile praticien.

M. Doumerc, le si sympathique inspecteur primaire qui visitait les écoles, le même jour, s'est rendu sur les lieux et a paru vivement s'intéresser à cette séance de démonstration qui est l'excellent complément du cours d'enseignement post-scolaire agricole que M. Lafon donne avec tout son dévouement.

De sa parole si chaudement persuasive, mise au service de l'autorité de sa profonde expérience pédagogique, M. Doumerc a exposé devant ses auditeurs, les conclusions que comportait un tel enseignement et le profit que devait retirer les jeunes gens de ces séances de démonstrations agricoles.

M. Delcrois, adjoint, faisant fonction de maire, avait tenu par sa présence à encourager les efforts d'une studieuse jeunesse et de leurs maîtres.

Saux

Elections législatives. — Quoique Saux soit un des points les plus éloignés du centre de l'arrondissement, les candidats ne dédaignent pas de s'y rendre. MM. Besse et Delport sont déjà venus et M. Crabol était là lundi soir. Il a développé son programme en insistant sur les besoins des travailleurs de la terre et en s'étendant longuement sur la récente loi des Assurances sociales. Il a terminé en disant qu'il était opposé à toute démagogie venant de n'importe quel parti extrémiste.

Puy-l'Evêque

Nos fêtes du 18 mars. — Les réjouissances organisées par notre Comité des Fêtes à l'occasion de la Mi-Carême, dépassèrent, dimanche, toutes les espérances. Mais pouvait-il être autrement, alors que durant toute une semaine tous les quartiers de la ville, ainsi que la vaillante Section d'Issudol-Courbenac avait travaillé sans relâche à la préparation de cette grande journée.

Des milliers de fleurs et de drapeaux étaient sortis des mains de nos habiles jeunesses, toutes muées en fleuristes pour cette circonstance, et les meilleurs ouvriers de la ville avaient mis tout leur bon goût à confectionner les carcasses de quelques vieux chars, transformant sous leurs baguettes magiques toutes ces vieilles guimbarde en de superbes carrosses.

Dimanche donc, dès 14 heures, les chars rassemblés sur la grande place du Rampeau étaient déjà entourés d'une foule joyeuse et lorsque le cortège se mit en marche, aux sons des airs entraînants, joués par l'Union Musicale, toutes les artères de la ville déversèrent dans notre Rue-Grande, une foule d'étrangers venus de tous les points, se bousculant comme aux grands jours de fête locale, au milieu de nuages de confetti dans le joyeux fouillis de centaines de serpents, aux multiples couleurs.

A ce moment, le spectacle était vraiment grandiose. En tête du cortège marchait le char de l'Union Musicale, représentant un kiosque tout fait de verdure et de fleurs, et arborant tout un essaim de muses aux charmantes toilettes et aux minois souriants. Venait ensuite un énorme panier tout fleuri, rempli d'une belle grappe de fillettes et de jolis bambins travestis, et sur le bord duquel trônait majestueusement, un petit Charlot d'un réalisme charmant.

Puis l'Union Sportive, arborant ses glorieuses couleurs, nous présentait un ground minuscule tout entouré de roses bleues et jaunes au milieu du-

quel une joyeuse équipe de juniors chantait à qui mieux mieux le refrain favori de nos soccers. Sur les poteaux des buts, surmontés d'un superbe écusson aux lettres de l'U. S. P. on pouvait lire la fière devise de nos Bleu et Or : « On ne passe pas ».

Escortée par de galants cavaliers, une voiturette d'enfant fleurie toute de rose et de blanc et conduite par une ravissante maman de circonstance arborait un amour d'enfant représentant un ange aux ailes déployées. Et, enfin, clôturant le cortège au milieu duquel se tenait le joyeux carnaval, venait le clou de la fête : le char de l'Agriculture.

Majestueusement traîné par de grands boucs roux, sous l'habile aiguillon de leur patient bouvier, Florenty, il fit la légitime admiration de tous les connaisseurs. Imposant dans ses proportions et sa simplicité rustique, la grâce et le bon goût se dégageaient de toute sa sévère structure et les fiers gars qui, là-dessus, évoluaient, en de diverses poses, les durs travaux de nos agriculteurs, donnaient une réelle impression de force à ce tableau vivant, où il ne manquait, pour être complet, que la présence de quelques éléments féminins qu'avaient empêché, paraît-il, certaines déflections regrettables.

Vers 17 heures, le cortège se rendait place de la mairie pour assister au jugement et à l'exécution du sire carnaval, et pour clôturer cette belle journée, le bal de nuit, à la salle des fêtes, obtint un succès sans précédent.

Plus de 500 personnes, en effet, venues de tout le canton et même de Fumel et de Libos, se pressèrent dans le grand hémicycle, où, jusqu'à 2 heures du matin, sans désemparer, un entrain endiablé ne cessa de régner durant le bal, conduit par le brillant orchestre de l'Union Musicale et de son directeur.

Mais nous ne saurions terminer ce compte rendu sans adresser au Comité des fêtes, les remerciements unanimes et à la jeunesse toutes nos félicitations.

Une mention spéciale aux dévoués conducteurs de tous ces chars fleuris et tout particulièrement à notre ami Florenty, dont la fière attitude de bouvier impeccable, sous la glorieuse blouse du paysan, en sabots, nous fit si bien ressortir la mâle beauté du travailleur au milieu de toutes ces fleurs et de ces riches costumes.

Et maintenant, à l'année prochaine, et toujours comme chez Rochefort : De plus fort en plus fort !!

Les Combattants non-pensionnés. — Les délégués de la Fédération informèrent les camarades du canton qu'ils visiteront, dimanche, 25 mars 1928, les communes suivantes, aux heures ci-après désignées : Prayssac, 9 heures; Puy-l'Evêque, 10 h. 30; Duravel, 14 h.; Montcabrier, 15 h.; St-Martin-le-Redon, 16 h.; Soturac et Touzac à Soturac, 17 h.

Camarades, vous connaissez déjà les buts de notre Fédération, qui doit être et sera la vôtre. La propagande dans l'arrondissement touche à sa fin; plus de 5.000 adhérents sont venus se grouper autour de l'étendard de la Fédération. Venez donc nombreux à ces réunions et grossissez-en le nombre.

Donc nous vous disons à dimanche. Pour le bon combat, pour la juste cause et pour l'union et la force nous ferons aboutir nos légitimes revendications.

Floressas

Réunion de combattants. — Dimanche dernier 18 mars, à 11 heures du matin, a eu lieu à la mairie de notre commune une réunion des anciens combattants, non pensionnés de guerre. MM. Bourthoumioux, Pédelmas, Rajade et Rivière, délégués à Cahors de la Fédération départementale, accompagnés de M. Delmas, de Puy-l'Evêque, président de la section cantonale, assistaient à cette réunion.

Dans une causerie très claire et très intéressante, M. Bourthoumioux exposa le but philanthropique de la Fédération des Anciens Combattants, non pensionnés. C'est une association fraternelle destinée à venir en aide aux combattants.

Grâce aux nombreux membres que compte prochainement la Fédération du Lot — 10.000 membres environ — on pourra, dit-il, créer à Cahors le Foyer du Combattant et organiser les moyens de secourir les Anciens Combattants qui feront appel au concours de la Fédération.

M. Bourthoumioux termina sa brillante causerie, très applaudie, par un appel vibrant à l'Union des Anciens Combattants.

A l'issue de la réunion, tous les Anciens Combattants de la commune de Floressas se sont fait inscrire à la Fédération.

Prayssac

Bal renvoyé. — Le bal travesti de la mi-carême qui devait avoir lieu le vendredi soir 16 mars, au grand café du Centre, a été renvoyé au dimanche 25 mars courant.

Cette réjouissante soirée ne peut manquer d'attirer une foule d'amateurs. Le travesti réserve des surprises. Cavalcade et bal. — La cavalcade projetée, a obtenu un plein succès dû au concours spontané de toute la jeunesse, filles et garçons, qui, une fois de plus, ont montré qu'en pareille circonstance, on peut ce qu'on veut.

La bonne entente a remplacé le temps. Garnis en toute hâte, mais avec beaucoup de goût et d'originalité, une douzaine de chars ou voitures-automobiles se pressaient au départ, dès quatre heures.

A son arrivée, la musique prit place sur le char qui lui était réservé, le cortège se mit en marche et défila durant près d'une heure, dans les rues de la ville, au milieu d'autant d'admiration que de surprise, car à vrai dire, peu de personnes pouvaient prévoir un pareil résultat. Le bal, qui eut lieu à la dislocation de la cavalcade, à l'hôtel Bousquet, dura jusqu'à 7 heures.

Après le dîner, à 9 heures, un bal magnifique réunissait à nouveau, au siège du Stade, notre élégante jeunesse à laquelle s'était jointe une partie de la population, et l'on s'amusa avec grand entrain, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

On doit de vives félicitations à tous ceux qui, par leur concours immédiat, voulurent bien venir en aide aux organisateurs de cette fête.

Sérignac

Obsèques. — Dimanche matin ont eu lieu, à Sérignac, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Froment Jean-Pierre, propriétaire, décédé après quelques jours de maladie. Le défunt, âgé de 71 ans, laisse le souvenir d'un homme affable et serviable, sa mort sera vivement regrettée par tous ceux qui le connurent et surent apprécier ses excellentes qualités.

La mort récente et presque subite de sa femme l'avait profondément affecté et son chagrin avait altéré rapidement sa robuste santé. A ses enfants et ses nombreux petits-enfants, à toute cette honorable famille accablée par ce nouveau deuil, nous adressons l'expression de nos vives condoléances. — D.

Soturac

Ruisseau de la Thèze. — M. le Préfet du Lot a pris un arrêté ordonnant le curage à vieux fonds et à vieux bords du ruisseau de la Thèze, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, dans les communes de Saint-Martin-le-Redon et de Soturac, partie comprise entre le moulin de Vaysayre et le département du Lot, dans la commune de Soturac, sur une longueur de 5.008 mètres.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nos parlementaires. — A la suite de leurs démarches auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, MM. Bouat, député, et Loubet, sénateur-questeur, viennent de recevoir la lettre suivante :

« Paris, le 15 mars 1928,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dommages subis par suite de calamités publiques en 1927 par le département du Lot.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission interministérielle chargée de répartir entre les départements le crédit de 25 millions de francs ouvert par la loi du 31 décembre 1927 pour la reconstitution des capitaux détruits par des calamités publiques en 1927 a proposé d'allouer à ce département une subvention de 1.500.000 francs.

« Par arrêté je mets à la disposition du Préfet du Lot un crédit d'égalie somme qui sera réparti par les soins de la commission départementale spécialement chargée de cette répartition.

« Je suis heureux d'avoir pu secourir le bienveillant intérêt que vous portez aux victimes des calamités publiques de 1927 et vous prie d'agréer, etc...

« Signé : A. SARRAUT. »

Linac

Subvention. — A la suite de leurs interventions auprès du ministre de l'Agriculture, MM. Loubet, sénateur, et Bouat, député, viennent de recevoir la lettre suivante :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la Commune de Linac, en vue de l'exécution d'un projet de rectification du chemin rural de La Croix de Sèzergues et abreuvoir de Lagane.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés une subvention, payable dans les limites des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 2.100 fr.

« Veuillez agréer...

« Le Ministre de l'Agriculture, « H. QUEUILLE. »

A cette occasion nous sommes heureux d'adresser, encore une fois, à nos actifs parlementaires, MM. Loubet et Bouat, les vifs remerciements des intéressés et de tout le parti républicain de Linac.

St-Pierre-Toirac

Nécrologie. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Marty, née Palmire Echons, décédée à l'âge de 75 ans, après quelques jours de maladie. La regrettée défunte était la mère de Mme Roques, épicière à Toirac, et de M. Marty, contrôleur des postes et télégraphes à Aurillac.

Nous exprimons à la famille nos sincères condoléances.

St-Céré

Réunion. — Jeudi, à 8 h. du soir, a eu lieu, à la mairie de St-Céré, une grande réunion des mutilés, veuves, orphelins, ascendants et anciens combattants.

Cette réunion était organisée par la fédération départementale dont le siège est à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Elections législatives. — Nous sommes heureux de faire connaître que M. L.-J. Malvy, notre sympathique député sortant, visitera le 25 mars, les communes suivantes, du canton de Salviac, où il exposera le bilan de la législature qui finit et développera ses idées sur l'œuvre qu'aura à accomplir la nouvelle chambre.

M. Malvy parlera, à 10 heures, à Léobard, et vers 10 h. 30, à Labaye. A 2 heures, aura lieu à Salviac, résidence de M. Vaissie, candidat des groupes de droite une grande réunion publique et contradictoire. Nous engageons vivement tous les électeurs à assister à cette réunion. M. Malvy prendra encore la parole à 16 heures, à Rampoux, à Laveran-

LE MAUVAIS ETAT DE L'ESTOMAC
provoque des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, des digestions pénibles, des aigreurs, des renvois, des migraines.
PHOSCAO
Exquis déjeuner sucré Puissant reconstituant
Aliment complet, agréable au goût et d'une digestibilité parfaite, le Phoscao a résolu la question de l'alimentation rationnelle des malades, des convalescents et des vieillards. Les médecins sont unanimes à conseiller son usage aux anémiques, aux surmenés, aux femmes enceintes et aux nourrices.
ENVOI GRATUIT D'UN ECHANTILLON
A. DARDANNE & FILS, 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS

M. le Sous-Préfet de Gourdon, M. l'Inspecteur Primaire, honoreront de leur présence cette belle fête scolaire. A tous les artistes, aux organisatrices et aux organisateurs, aux professeurs dévoués, Mlle Boulevé et M. Carle, nous adressons nos bien vives et bien sincères félicitations. — A. P.

Paris, 11 h. 30.
Commutation de peine
De Montréal. — Mistress Macdonald, condamnée à la prison pour avoir participé à l'assassinat, commis par son mari, d'un chauffeur de taxi français, a vu sa peine commuée à l'emprisonnement à vie. Son mari sera probablement pendu demain.

Exécution capitale
D'Epinal. — Ce matin, à l'aube, a eu lieu l'exécution du nommé Valence qui, l'année dernière, tua sa mère afin d'hériter d'elle. Le condamné est allé à l'échafaud, très calme. Il n'a prononcé aucune parole. A 5 h. 15, justice était faite.

La terre tremble à Mexico
De Mexico. — Une secousse sismique a été ressentie, cette nuit. Elle a duré, environ, 3 minutes. La ville de Mexico et le district fédéral furent très secoués et toutes les lumières s'éteignirent pendant 5 minutes.

AVIS DE DECES
Monsieur Raoul GOJON; Madame Vve GOJON; Monsieur Gaston GOJON; Monsieur et Madame Constant GOJON; Monsieur et Madame VERGNE Albert; Monsieur et Madame VERGNE Victor; Monsieur et Madame BONNET; Monsieur et Madame PORTAL; Monsieur ALRIC et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Raoul GOJON
Née VERGNE

décédée à Cahors, le 22 mars, dans sa 20<sup>e</sup> année. Ses obsèques auront lieu le 24 mars, à 9 h. 1/4. Réunion, maison mortuaire, Place St. Georges.

RÉOUVERTURE
de l'AUBERGE DE DOUELLE
Henri BOIREAU, Ex-Chef de Cuisine PROPRIÉTAIRE
14, Rue G.-Clemenceau — CAHORS

Cuisine soignée
Déjeuners — Dîners — Casse-croûte
Banquets
ON PREND DES PENSIONNAIRES

N'OUBLIEZ PAS
que LES FORCES ELECTRIQUES DU LOT, « FORCE ET LUMIERE DU QUERCY », ont ouvert un magasin de vente à LUZECHE où vous trouverez tous les appareils et moteurs électriques que vous pourrez désirer, les mieux sélectionnés et aux prix les plus avantageux : « LAMPES ECO », MOTEURS, APPAREILS DE MENAGE, LUSTRE, T. B. F., etc...

**Bibliographie**

Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du 20<sup>e</sup> siècle », chez Eugène FIGUIÈRE, éditeur à Paris  
**Au Tic Tac de la Vieille Pendule**  
 (Contes quercynois)  
 par Eugène GRANGIE

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs

EN VENTE  
 LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
 LIBRAIRIE MEYZENC  
 CAHORS

**LE SUD-OUEST ECONOMIQUE**

6, place Saint-Christoly, Bordeaux  
 Sommaire du numéro spécial « La Houille Blanche » : L'Électrification des Chemins de Fer du Midi et l'Essor économique de la Région du Sud-Ouest.

Lettre-préface de M. André Tardieu, Ministre des Travaux Publics. — L'Électrification des Chemins de fer français (Hermann Tasta). — Lettre de S. Exc. Quinones de Leon, Ambassadeur d'Espagne. — L'Électrification des Chemins de fer du Midi (Études et articles de M. J.-R. Paul, Directeur et des Ingénieurs de la Compagnie, MM. Godard, Bachelery, Villeneuve, Lebouche, Garau). — Croquis de chantiers (Henri Martin). — Monographies des grandes Entreprises ayant collaboré à l'Électrification des chemins de fer du Midi. — L'Essor économique de la région du Sud-Ouest (Hubert Lagardelle). — Les grandes Entreprises de la Région. — L'Électrification rurale (H. L.). — La magnifique avenir du Tourisme (J. Arnoult, E. Rochelle, Le Bondidier, Pierre Dumas, Comte de Rivière, D<sup>r</sup> H. Flurin, D<sup>r</sup> Raymond Molinier, G. Combéleran). — Splendide ouvrage de 260 pages, luxueusement édité, plus de 300 gravures hors texte et dans le texte, avec la collaboration artistique de MM. d'Hauterive, Ballé-Marcy, Mme Jacmart, MM. Bourgeois, Clé Aérienne Française, Jové, Lumière et Jouglu, Mader, Yvon.

En vente chez les principaux Libraires et Kiosques et au Bureau du « Sud-Ouest Economique », 6, place St-Christoly à Bordeaux (22 fr. franco).

**PRINTEMPS 1928**

**France-Algérie par Port-Vendres TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES**

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 14 ; arrivée à Port-Vendres : 8 h. 33.

Wagon-Lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres (Gare) ; voiture directe 1<sup>re</sup> cl. à couchettes et 2<sup>e</sup> cl. de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres (Quai Maritime).

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux.

**Transbordement direct du train au paquebot**

3<sup>e</sup> classe. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 19 ; arrivée à Port-Vendres : 3 h. 9.

Wagon-Restaurant de Paris-Quai d'Orsay à Toulouse.

Pas de transbordement direct. La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation mixte (Cie Touache).

a) Port-Vendres-Alger : Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. ; arrivée à Alger le lendemain à 11 h.  
 b) Port-Vendres-Oran : Départ de Port-Vendres le lundi à 10 h. ; arrivée à Oran le lendemain à 18 h. 30.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

**A PARIS**

**Voyageurs, Touristes Compatriotes**

descendez à l'hôtel MALHER  
 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)  
 Métro : Saint-Paul

PARIS (4)  
 TOUT LE DERNIER CONFORT  
 SALLES DE BAINS  
 RECOMMANDÉ AUX FAMILLES  
 CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAC  
 (Originaire du Lot) Téléphone  
 Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

**CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS**

**PRINTEMPS 1928**

**France-Algérie par Port-Vendres TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES**

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne. Trains rapides permanents de nuit 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, Wagons-lits et couchettes. Trains rapides et express toutes classes.

Pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, transbordement direct du train au paquebot.

**Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées**

Délivrance de billets directs de ou pour Alger et Oran, via Port-Vendres.

Il est délivré pour les ports d'Alger et d'Oran par les gares suivantes du Réseau d'Orléans ou vice-versa : Paris-Quai d'Orsay, Angers-St-Laud, Angoulême, Blois, Bourges, Brive, Châteaudun, Châteauroux, Gannat (via Montauban), La Bourboule, Le Mans, Le Mont-Dore, Limoges-Bénédictins, Montluçon-Ville, Nantes, Orléans, Périgueux, Poitiers, Quimper, St-Nazaire, Saumur et Tours des billets directs toutes classes :

1<sup>re</sup> Simples valables 15 jours ;  
 2<sup>e</sup> D'aller et retour valables 20 jours, sans prolongation ;  
 3<sup>e</sup> D'aller et retour valables 90 jours, sans prolongation ;  
 Ces billets permettent l'enregistrement direct des bagages.

Pour tous renseignements, s'adresser : A Paris : A l'Agence spéciale des Cies Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines, aux bureaux de renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

Aux gares mentionnées ci-dessus.

**LA PHOSPHODE GARNAL**

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON : 14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

TRICOTEUSES Cirulaires, Rectilignes, toutes jauges. Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat. sch., appret. gratuit. LA LABORIEUSE, 45 cours Pasteur, Bordeaux

ETUDE DE Maître Gaston DUTOURS

NOTAIRE A PRAYSSAC (LOT)

Suivant acte reçu par Maître DUTOURS, notaire à Prayssac le vingt-trois février mil neuf cent vingt-huit, enregistré, Monsieur et Madame PERGOT et Madame Veuve CAMBORNAC, demeurant à Catus (Lot), ont vendu à la Société « Les Carboniques Liquides Réunies », dont le siège social est à Nancy, Faubourg Sainte-Catherine, numéro 47 bis, le matériel et les lignes électriques desservant les communes de Catus, St-Médard et Montgesty.

Pour insertion : Signé : G. DUTOURS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINÉS.

**POSTE OMNIBUS RURALE**

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

**HORAIRE DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1927**

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi	Matin		Mardi, Jeudi, Samedi	Matin
Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20	Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20
Cahors R. P.	7 30	19 5	Cahors R. P.	7 30	19 5
La Capelle	7 50	18 50	Sept-Ponts	7 40	18 55
Trespoux	8 5	18 35	Le Montat	7 50	18 45
Le Colombié	8 15	18 25	Granejouls	8 5	18 35
Le Cluzel	8 30	18 10	Bédérines	8 25	18 25
Labastide-Marnhac	8 45	17 55	Pern	8 40	18
L'hospitalet	9	17 40	Boisse	8 55	17 45
Cézac (La Capillère)	9 15	17 25	Cézac (La Capillère)	9 10	17 30
Boisse	9 30	17 10	L'hospitalet	9 25	17 15
Pern	9 45	16 55	Labastide-Marnhac	9 40	17
Bédérines	9 55	16 45	Le Cluzel	9 55	16 45
Granejouls	10 5	16 35	Le Colombié	10 5	16 35
Le Montat	10 15	16 20	Trespoux	10 15	16 35
Sept-Ponts	10 25	16 10	Cahors R. P.	10 20	16 20
Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16	Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16
Cahors-Gare	»	»	Cahors-Gare	»	»

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

**TARIF DES VOYAGEURS**

Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE-MARNHAC	L'HOSPITALET	CÉZAC (La Capillère)	BOISSE	PERN	BÉDÉRINES	GRANEJOULS	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LACAPELLE	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
TRESPOUX	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LE COLOMBIÉ	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LE CLUZEL	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
L'HOSPITALET	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CÉZAC (La Capillère)	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
BOISSE	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
PERN	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
BÉDÉRINES	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
GRANEJOULS	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LE MONTAT	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
SEPT-PONTS	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Sens Cahors-Sept-Ponts-Le Montat, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	SEPT-PONTS	LE MONTAT	GRANEJOULS	BÉDÉRINES	PERN	BOISSE	CÉZAC (La Capillère)	L'HOSPITALET	LABASTIDE-MARNHAC	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SEPT-PONTS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE MONTAT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
GRANEJOULS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BÉDÉRINES	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PERN	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BOISSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CÉZAC (La Capillère)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
L'HOSPITALET	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE CLUZEL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LE COLOMBIÉ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TRESPOUX	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LACAPELLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CAHORS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

**Tarif des Commissions et des Messageries**

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr.
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Écrites accompagnées... 1 fr. ; en messag., suiv. poids  
 Voitures d'enfants accompagn. 1 fr.

**TARIF DES COLIS POSTAUX**

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

**NOTA**

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont pas soumis à l'impôt de transit. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 42 francs pour les colis tarés 0 fr. 10 et 70 francs pour les colis tarés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

**SERVICE POSTAL**

Un chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1<sup>re</sup> vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- 2<sup>e</sup> réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3<sup>e</sup> vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4<sup>e</sup> réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5<sup>e</sup> émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
- 6<sup>e</sup> paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :

- 1<sup>re</sup> l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2<sup>e</sup> l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- 3<sup>e</sup> le paiement des mandats ordi. ards supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- 4<sup>e</sup> le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- 5<sup>e</sup> les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remboursements des livrets ;
- 6<sup>e</sup> l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

**COMMISSIONS**

La poste omnibus rurale assure entre deux points quelconques de son circuit le transport de toute nature qui lui seront confiés par le public. C'est à dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par celui de rendre les services aux usagers dans toute la mesure du possible.

À titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez l'importeur quel commerçant qui lui sera nommément désigné (boulanger, boucher, épicer, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants de localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

**COMMISSIONS**

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- b) règlement et remplacement des livrets... 0 fr. 10 par livret.
- c) Expédition des télégrammes... 0 fr. 20 par télégramme.

Cahors, Imp. Coueslant (personnel intéressé). — 34.716

Feuilleton du « Journal du Lot » 62

**ZYTE**

PAR Hector MALOT

**DEUXIEME PARTIE**

XIV

— Ces étuis et ces gaines, dit-il, sont tous numérotés, les numéros sont reportés sur les objets des vitrines et sur les tableaux ; en cas de révolution, tout est emballé ou roulé en quelques heures et mis en sûreté, dans un endroit où on n'ira pas les chercher.

— Aimable pays, dit l'Américain.